

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 10

Artikel: Rassemblement de troupes de 1893
Autor: Feiss / Frey, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337089>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» Toutes ces considérations pourraient ménager des surprises. »

P.-S. Le gouvernement français a nommé M. le général de Boisdeffre au poste de « faisant fonctions » de chef d'état-major général et M. le général Gonse comme sous-chef.

Rassemblement de troupes de 1893.

Le rassemblement a terminé ses exercices le 13 septembre par une belle manœuvre offensive du corps d'armée contre la position formidable du Bruderholz en avant de Bâle, solidement défendue par divers détachements de recrues et de corps de troupe, aux ordres de M. le colonel J. Isler, instructeur-chef de la VI^e division.

Le 14 septembre, toutes les troupes, réunies sur la Mühlematt à Bâle, ont été inspectées par M. le colonel Frey, chef du Département militaire fédéral, accompagné d'un brillant état-major de chefs d'arme, juges de camp et officiers étrangers, ce qui a donné lieu, grâce à la bonne organisation et au temps magnifique, à l'une des plus imposantes revues militaires qui se soient produites en Suisse. En attendant que nous revenions plus en détail sur ces intéressantes manœuvres d'automne, nous donnons encore ci-dessous quelques-uns des documents officiels qui s'y rapportent :

ORDRE N^o 7.

concernant l'inspection qui doit avoir lieu le 14 septembre près de Bâle.

M. le Conseiller fédéral colonel Frey, chef du Département militaire fédéral, inspectera le II^e corps d'armée jeudi 14 septembre à 9 heures du matin, dans la plaine entre Bâle et Allschwil.

Il est pris à cet effet les dispositions suivantes :

A. Formation pour l'inspection.

1. Les deux divisions, chacune avec le bataillon du génie et le lazareth de campagne qui lui sont adjoints, ainsi qu'avec son corps de cavalerie et son corps d'artillerie, doivent se trouver en tenue de campagne, à 8 h. 45 m. du matin, sur les emplacements marqués sur le terrain par des poteaux, comme il est indiqué sur le croquis ci-joint.

(Les poteaux marquent la place que devra occuper l'aile droite de chaque unité).

2. Les batteries se présenteront avec leurs canons et caissons seulement, et toutes les autres troupes sans leurs équipages.

3. Routes à suivre pour arriver sur le terrain d'inspection :

Pour la III^e division :

a) De la vallée de la Birsig sur les deux routes suivantes : Oberwil — ouest de Weierhof — petit chemin de Neuweiler et Bottmingen — Binningen — Holeestrasse;

b) De Bâle : route de Allschwil.

Pour la V^e division :

a) De la vallée de la Birse par les deux routes suivantes : ancienne route de Reinach — route de Gundoldingen — de Marguerite — de Güter — Binningen — Birsig — Bachletten; et Mönchenstein — Nauen — Elisabethanlage — Steinenthorberg — Steinengraben — Austrasse — Schützenmattstrasse — Neubadstrasse.

b) Les troupes venant de Bâle et de Birsfelden doivent également suivre le chemin Schützenmatt — Neubad.

4. Formation d'après les prescriptions des règlements d'exercice; pionniers d'infanterie derrière la musique, dans la direction du 2^{me} peloton; unités rangées par colonnes en nombre égal.

Tous les vélocipédistes du corps d'armée, réunis en une seule troupe, prendront place derrière l'état-major du corps d'armée dans la direction du second rang.

5. A l'approche de l'inspecteur et pendant tout le temps qu'il passera devant leur front respectif, chacun des corps de troupes devra lui rendre les honneurs réglementaires.

Aussitôt que l'inspection d'un corps de troupes sera terminée, la musique de ce corps cessera de jouer et la troupe prendra la position de repos.

B. Défilé.

6. Lorsque l'inspecteur aura passé à cheval devant toutes les lignes et aura pris position près du Spitalgut (point C du croquis), le défilé commencera, savoir le long de la route de Neubad contre la ville (sur le terrain, la direction est marquée par des guidons, et sur le croquis, par les lettres A. B. C. D. E.).

Ordre du défilé :

Corps de cavalerie,

V^e division, artillerie de la division après la première brigade,

Corps d'artillerie,

III^e division; artillerie de la division également après la première brigade,

Troupe des vélocipédistes.

7. Le défilé sera exécuté conformément aux prescriptions des règlements d'exercice; pour chaque division, la musique du bataillon du génie devra stationner et jouer, même au passage du lazareth de campagne, la marche du défilé.

8. Après avoir défilé devant l'inspecteur et afin de laisser libre la ligne du défilé, les bataillons d'infanterie et du génie, ainsi que les lazareths de campagne devront, du même pas et sans changer de formation, aller occuper par une marche oblique les places de rassemblement suivantes :

V^e division : sur les « Herbrigäckern » au nord-ouest de la Schützenmatt;

III^e division : sur les champs entre Spitalgut et le jardin zoologique.

9. Après avoir défilé, la cavalerie (dragons et guides) et l'artillerie tournent à droite, et parvenus à l'est du Spitalgut, se forment pour défiler une seconde fois.

Ce second défilé aura lieu au trot, à 500^m de distance de la III^e division et dans l'ordre suivant :

Cavalerie, sous la conduite du commandant de la brigade de cavalerie.

Artillerie, sous la conduite du chef de l'artillerie du corps d'armée.

Après le défilé, ces troupes devront, dans la même allure et la même formation, aller occuper les places de rassemblement suivantes :

Cavalerie : à l'est de la Schützenmatte, entre le chemin de fer et la route de la Birsig.

Artillerie : sur la Schützenmatte même, le long du Weiherweg.

10. Le départ des troupes des places de rassemblement désignées aux N^{os} 8 et 9 ci-dessus aura lieu d'après les ordres des commandants de division et les prescriptions de l'ordre N^o 6.

C. Places assignées aux spectateurs.

11. Les personnes pourvues de cartes de légitimation, qu'elles soient à pied, à cheval ou en voiture, se placeront ou à gauche et en arrière du poste destiné à l'inspecteur, ou vis-à-vis de ce poste, près des cibles.

Un officier du train sera sur les lieux pour indiquer l'emplacement destiné aux voitures.

12. Dès 6 heures du matin jusqu'au moment où l'inspection sera terminée, il ne peut pas être permis aux autres spectateurs, qu'ils soient à pied, à cheval ou en voiture, de pénétrer dans l'intérieur de l'espace qui est limité : au sud par la route de la Holee et le peti

chemin de Neuweiler; à l'est par la route de Oberwil et le quartier de Bachletten; au nord par le chemin de fer, le Weiherweg, le Herrengraben et le Langelohnweg; à l'Ouest par une ligne droite parallèle à la frontière cantonale et s'étendant à 200^m à l'Ouest de celle-ci dès le Langelohnweg jusqu'au petit chemin de Neuweiler.

13. Ainsi qu'il a bien voulu s'en charger, le département de police du canton de Bâle-Ville :

a) Portera à temps à la connaissance du public les dispositions contenues sous chiffres 11 et 12 ci-dessus ;

b) Le jour de l'inspection, fera tenir libre par la gendarmerie le passage des troupes à travers la ville (chiffre 3) et fera exercer la police sur le côté nord de la place d'inspection, spécialement aux passages à travers la voie ferrée.

14. Pour le reste, la compagnie de guides n° 10 et la gendarmerie de camp feront la police sur la place d'inspection dès 6 h. du matin jusqu'à la fin de l'inspection.

Delémont le 7 septembre 1893.

ORDRE N° 8.

Division de l'Ouest.

DONNÉES GÉNÉRALES DU COMBAT.

Après avoir franchi le haut Doubs, une armée venant de l'Ouest a gagné le plateau suisse. Une division de cette armée (la III^e division de l'Ouest) s'avance à travers le Jura contre Bâle.

Une armée suisse, l'armée de l'Est, opère avec le gros de ses forces sur le plateau suisse, et avec l'une de ses divisions, (la V^e division de l'Est) dans la vallée de la Birse.

Tâche de la division de l'Ouest.

La division de l'Ouest est chargée de s'emparer immédiatement de Bâle. Le 8 septembre au soir, elle a atteint la contrée de Montfaucon. Etape finale à Noirmont.

Delémont le 8 septembre 1893.

ORDRE N° 9.

1. M. le colonel Rudolf étant tombé malade, le commandement de la V^e division est transféré pour les présentes manœuvres à M. le colonel de Crousaz.

2. Outre ceux déjà indiqués, se sont fait annoncer pour suivre les manœuvres les officiers étrangers suivants :

Chili : M. le lieutenant colonel *Talavera*, attaché militaire à Berne.

Russie : M. *de Hermann*, capitaine de hussards de la garde.

Delémont le 8 septembre 1893.

Le commandant du II^e corps d'armée,

Colonel FEISS.

On écrit de Bâle le 12 septembre :

Hier le Conseil fédéral a offert aux officiers étrangers et aux officiers supérieurs qui prennent part aux manœuvres ainsi qu'aux délégués des autorités bâloises un brillant dîner au Schweizerhof. M. le Conseiller fédéral Frey, chef du département militaire, y a souhaité en ces termes la bienvenue aux officiers étrangers :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de saluer, au nom du Conseil fédéral suisse, les représentants des armées étrangères ici présents. Nous apprécions l'honneur qui nous est fait par l'envoi d'officiers aussi éminents et aussi distingués à nos manœuvres.

Votre présence, Messieurs, est aussi pour nous un témoignage vivant de l'intérêt amical que vos augustes souverains et vos gouvernements prennent au développement de notre armée. Nous faisons nos efforts pour être prêts à la guerre en tout temps ; non que nous aimions moins la paix que nous ne l'avons fait jusqu'ici, non que nous ayons l'intention de dévier de la ligne de politique neutre, non que nous ayons l'appréhension qu'un de nos voisins ait l'intention de lever son glaive sur nous, mais parce que nous sommes persuadés qu'un peuple qui se respecte doit être prêt en tout temps à se lever et à défendre ce qu'il a de plus cher. En outre, il est de l'intérêt de l'Europe que nous soyons prêts à faire face aux éventualités d'une guerre.

Nous connaissons les imperfections de notre armée, mais nous serons satisfaits, Messieurs, si vous rentrez chez vous avec la conviction que nous faisons tous nos efforts ici pour éveiller et développer les vertus militaires.

Je bois à la santé des hauts souverains et des gouvernements des officiers étrangers ici présents et de leurs armées :

Le général B. de Roince, chef de la mission française, le plus ancien des officiers présents, a répondu en remerciant de l'accueil cordial fait par la Suisse aux délégués militaires des autres pays, et en exprimant son admiration pour les qualités déployées par les troupes du 2^e corps d'armée suisse.

Il a porté un toast à la Suisse, au peuple suisse et à son armée.

M. le colonel Frey, chef du département militaire, a adressé aux troupes qui ont pris part aux manœuvres l'ordre du jour suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats,

Les manœuvres d'automne du II^e corps d'armée et des corps de troupes qui lui sont attachés viennent de se terminer. Je les ai suivies dès leurs débuts. Nous tous, et surtout vous les officiers, sous-officiers et soldats de la V^e division, avons appris avec un profond regret le coup si grave qui a frappé au courant des exercices préparatoires, le commandant si hautement distingué de cette division. Pussions-nous recevoir bientôt la nouvelle de son complet rétablissement.

A vous aus-i, ces journées ont demandé de grands efforts : longues marches, courtes nuits et des difficultés de toutes sortes à surmonter. Sans murmurer et avec une vraie bonne humeur militaire, vous vous êtes soumis à tout et vous vous êtes distingués par votre calme et par votre discipline pendant les manœuvres, en marche et dans vos quartiers. Ce qui vous manque en exercice et en expérience, vous vous êtes efforcés de le remplacer par un sérieux attachement au devoir. Je vous en exprime ma satisfaction.

Je suis fier de la direction supérieure de vos manœuvres et de la manière excellente dont les grands corps de troupe ont été conduits.

Il nous reste cependant à tous beaucoup à apprendre. C'est seulement en accomplissant notre devoir avec calme et fidélité que nous compenserons les côtés faibles de notre organisation ; que l'accomplissement du devoir soit donc à l'avenir notre mot d'ordre à tous !

Et maintenant, que Dieu nous soit en aide !

Arlesheim, 13 septembre 1893.

Le chef du département militaire fédéral,

E. FREY.



Société fédérale des Sous-Officiers.

En nous référant au compte-rendu, publié dans notre dernier numéro, de la Fête fédérale de 1893 à La Chaux-de-Fonds, nous commençons ci-dessous la publication du rapport du jury des travaux écrits et de quelques-uns des mémoires primés.